

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 5 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal du Breuil légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal CORDELIER, Maire.

**PRÉSENTS :**

Madame Chantal CORDELIER, Maire ;

Madame Catherine LANDRÉ, Monsieur Robert ARNOLDO, Madame Nathalie MOYSET, Monsieur Christian MATHIAS et Madame Valérie JULIEN, adjoints au Maire ;  
Monsieur Rémi FALCAND, Madame Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Monsieur Gilles COUVIDAT, conseillers délégués ;

Monsieur Mikaël GABON, Madame Carole BILLARD, Monsieur Sandro Filipe MARTINS, Madame Marilyn GIVRY, Monsieur Bernard PILLOT, Madame Donatella SBERNA, Monsieur Philippe MEREAU, Madame Martine LEQUY, Madame Colette MATUSZYNSKI, Monsieur Laurent ECHALIER, Monsieur Yannick BOI et conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Monsieur Luis MENARGUES, Monsieur Sébastien LANGUINIER, Madame Anne-Sophie BIREMBAUT, Madame Géraldine PLANTARD, Madame Karine BONDARENKO,

Madame, Monsieur, Conseiller municipaux

**PROCURATIONS :**

M. Sébastien LANGUINIER	procuration à M. Robert Arnolde
M. Luis MENARGUES	procuration à Mme Chaterine LANDRÉ
Mme Karine BONDARENKO	procuration à M. Laurent ECHALIER

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur Mikaël GABON

Le quorum est atteint.

**DÉLIBÉRATION N° 34**

**OBJET** : Désignation des délégués titulaires et suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 dans le département de Saône et Loire.

Madame le Maire rappelle qu'aura lieu le 27 septembre 2026, le renouvellement de la moitié du Sénat (178 sièges) par les élus locaux et les parlementaires. La Saône et Loire est concernée par ces élections sénatoriales. Il convient donc pour la commune du Breuil de désigner ses délégués et leurs suppléants. Vu le décret N° 2026-301 du 21 avril 2026, portant convocation des collèges sénatoriaux pour l'élection des sénateurs programmée le 27 septembre 2026.

Il convient de procéder sans débat et au scrutin de liste à bulletin secret, à l'élection de 15 délégués et de 5 suppléants. Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par le conseil municipal suivant le système de la représentation proportionnelle et suivant la règle de la plus forte moyenne sans panachage, ni vote préférentiel (art L.289 du code électoral).

Les listes présentes peuvent être complètes ou incomplètes et par conséquent peuvent comprendre un nombre de noms inférieurs ou égal au nombre de mandats de délégués et de suppléants à pourvoir.

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

La déclaration de candidature doit contenir le titre de la liste présentée avec les noms, prénoms, domicile, date et lieu de naissance de chaque membre et l'ordre de présentation.

Dans les communes de 3500 habitants et plus, les conseillers ne peuvent voter que pour une seule liste sans adjonction ni radiation de nom et sans modification de l'ordre de présentation des candidats. Tout bulletin ne répondant pas à ces prescriptions est nul.

Il est procédé au vote à bulletin secret, après appel de son nom, chaque conseiller municipal, a déposé dans l'urne prévue à cet effet, une enveloppe fournie par la mairie et au dépouillement.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 23
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 23
  
- Ont obtenu :

Liste nominative des personnes désignées : **Liste conduite par Chantal Cordelier**

Délégués : 13

Mme CORDELIER Chantal  
 M. FALCAND Rémi  
 Mme LANDRÉ Catherine  
 M. ARNOLDO Robert  
 Mme MOYSET Nathalie  
 M. MATHIAS Christian  
 Mme JULIEN Valérie  
 M. COUVIDAT Gilles  
 Mme MICHELOT-LUQUET Stéphanie  
 M.GABON Mikaël  
 Mme BILLARD Carole  
 M. MARTINS Sandro Filipe  
 Mme BIREMBAUT Anne-Sophie

Suppléants : 5

M. PILLOT Bernard  
 Mme LEQUY Martine  
 M. MEREAU Philippe  
 Mme GIVRY Marilyn  
 M. LANGUINIER Sébastien

Liste nominative des personnes désignées : **Liste conduite par Laurent Echalié**

Délégués : 2

M. ECHALIER Laurent  
 Mme BONDARENKO Karine

Suppléant : 0

Fait à Le Breuil  
 Le 5 juin 2026

Chantal Cordelier  
 Maire

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture  
 et publié, affiché ou notifié le

- 8 JUIN 2026

Pour LE MAIRE, par délégation  
 Bernard Vibert DCS

